

Entretien professionnel pour les évaluateurs - Module 1 : Fixation des objectifs / indicateurs et critères d'évaluation-PRISMA

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système, nécessite l'appropriation, implication et volonté de tous les acteurs.

Objectifs

- **Se doter** des techniques permettant de fixer des objectifs évaluables.

Renseignements complémentaires

Financement

Fonds mutualisés ANFH

Dates

Voir calendrier en annexe

Validité du marché

14/03/2025

Programme

La fixation d'objectifs individuels et collectifs

- Sur quoi les fixer ?
- Nature possible des objectifs

La mise en oeuvre des techniques de fixation et de négociation

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AYZKxekxwRVrNCY72poE>

- Repérage de ce qu'est un objectif ?
- Formulation d'un objectif
- Caractéristiques SMART
- Comment négocier sur un objectif ?
- Donner du sens à l'objectif

La définition et formulation d'indicateurs associés

Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus.

Exercice

2024

Code de formation

AFR 3.01

Nature

AFR

Organisé par

Prisma

Durée

3 heures